



Rupture période d'essai en CDI

Par **Mtti**, le **03/12/2018 à 20:51**

Bonjour,

Je suis tunisien et je suis venu en France en septembre 2018 après avoir l'autorisation de travail auprès de la DIRECCTE. L'employeur qui a fait la procédure d'introduction a mis fin à la période d'essai après 2 mois (le 09/11/2018). J'ai pu trouver un autre contrat CDI avec un nouveau employeur on a signé un contrat qui commence le 03/12/2018 juste après je viens d'avoir une autre proposition plus intéressante.

Ma question est : si je démissionne de mon nouvel emploi, est-ce qu'il y a un risque lors de renouvellement de mon titre de séjour ?

Merci.